

LE JOURNAL DE

Saint-Damase

fière de son histoire

OCTOBRE 2019

Procès-verbal – Nouvelles des organismes – Nos places d'affaires

Lecture des compteurs d'eau

Dans les premières semaines de novembre, les employés municipaux procéderont à la lecture des compteurs d'eau.

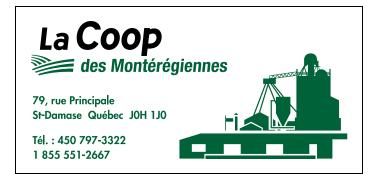
Plusieurs résidences sont munies d'un compteur extérieur se lisant à distance. Toutefois, pour les résidences non dotées d'un tel lecteur, celui-ci est souvent installé au sous-sol; il est important de libérer l'accès au compteur, afin de faciliter le travail des employés municipaux.

Si vous êtes absent, l'employé laissera un carton; nous vous demandons de prendre la lecture, l'inscrire sur le carton identifié à votre adresse et soit :

- Le déposer dans la boîte aux lettres du bureau municipal au 115, rue Saint-Étienne
- Nous transmettre une photo par courriel : info@st-damase.qc.ca
- Nous donner l'information par téléphone au 450 797-3341, poste 4002

Merci de votre collaboration



















MUNICIPALITÉ Saint-Damase

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Monsieur Christian Martin maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

District électoral du Clocher : Monsieur Alain Robert
District électoral des Parcs : Madame Ghislaine Lussier
District électoral de la Mairie : Monsieur Yves Monast
District électoral de la Montagne : Monsieur Gaétan Jodoin
District électoral des Horizons verts : Monsieur Yvon Laflamme
District électoral de la Yamaska : Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance - Administration : Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme : Alain Robert et Yves Monast **Personnel :** Yvon Laflamme et Alain Robert

Immobilisation et incendie : Gaétan Jodoin et Claude Gaucher

Eau : Yves Monast et Yvon Laflamme **Relations avec les citoyens et sécurité civile :**

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL:

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL:

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase (Québec) J0H 1J0

Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 Courriel : info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 13h à 16h 30

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES: URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase Téléphone : 450 797-3341 # 4013 Courriel : yblanchette@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase Téléphone : 450 797-3341 # 4010

Courriel: damase@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Heures d'ouverture : Lundi : 18 h 15 à 20 h 15 Mardi : 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi: 14h à 16h et 18h 15 à 20h 15

Samedi: 10 h à midi

Le Conseil

Citoyennes et citoyens de Saint-Damase,

Au cours de la dernière semaine, nous avons déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU) dans le dossier de la mise aux normes de l'usine de filtration. Nous souhaitons grandement obtenir cette aide financière qui est de l'ordre de 80% des coûts du projet qui sont estimés à 3 100 000,00 \$.

Dans le cadre du plan d'intervention de la municipalité d'ici quelques jours, il y aura inspection de la chaussée par une firme spécialisée afin de vérifier l'état de notre <u>réseau routier municipal</u>.

Il en sera de même pour l'inspection des conduites d'égout. Le but étant de connaître l'état de nos infrastructures pour mieux investir dans les prochaines années.

Le 1^{er} octobre dans le cadre de la journée internationale des aînés, j'ai participé au dîner organisé pour cet événement. Une centaine de personnes étaient présentes ce fut une belle rencontre. Merci d'avoir répondu en grand nombre.

Pour votre information, la clinique de vaccination antigrippale a été fixée au 25 novembre prochain au complexe sportif Desjardins. Les réservations débuteront à compter du 15 octobre via un seul numéro de téléphone 1 833 727-6606 une personne vous répondra et donnera l'information ou en ligne au www.santemevaccinegrippe.com.

Je vous souhaite un bon mois de novembre.

Christian Martin, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 1er octobre 2019, à 19 h 30, à la mairie.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers. Claude Gaucher. Yvon Laflamme. Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE **2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux;

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier,

Appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin,

Et résolu à l'unanimité que les procèsverbaux de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019 soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert,

Appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast,

Et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer 30 septembre 2019, au montant de 294 245,98 \$ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro

2019-10-114 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU QUE les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence excluent certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux, les entrepôts et les barrages municipaux;

ATTENDU QUE les besoins des municipalités en infrastructure, notamment en ce qui concerne les barrages municipaux, sont majeurs;

ATTENDU QUE par ces modalités restrictives, le gouvernement fédéral ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont pas acceptés;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander aux partis politiques de s'engager à revoir les normes de la TECQ 2019-2023 et d'ajouter les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander aux différents partis politiques d'également s'engager à rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres de la FQM sont intervenus auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de leur circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral ne s'est pas montré à l'écoute du monde municipal et a refusé d'adapter le programme de la TECQ 2019-2023 de façon à maximiser son impact sur la qualité de vie des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme.

Appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher,

D'appuyer les demandes de la plateforme électorale de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en invitant les partis politiques et les différents candidats pour l'élection du gouvernement fédéral à s'engager à revoir les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, Madame Brigitte Sansoucy et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution au président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et conseiller municipal de la Municipalité régionale d'Halifax, M. Bill Karsten.

ADOPTÉE

FORMATION POMPIER VOLONTAIRE 2020 - 2021-ESTIMATION DES BESOINS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale:

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damase désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme; ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damase prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I, un Officier non urbain, un pompier au programme Matières dangereuses Opération (MDO) et trois pompiers à la formation opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Robert,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LO-CALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-HYACINTE DOS-SIER: 00027853-1 – 54017 (16)-2019-07-17-32

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV; POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et unanimement résolu et adopté que le conseil de de la Municipalité de Saint-Damase approuve les dépenses d'un montant de 42 007.88 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Damase a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs, pour la fourniture de sel de voirie pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les (4) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le prix soumis inclus le transport à notre dépôt à Saint-Damase et qu'elles se lisent comme suit :

Mines Seleine, div.	84.69 \$ / t.m.
De K+S Sel Windsor Ltée	+ taxes
Compass Minerals	108.75 \$ / t.m.
canada Corp.	+ taxes
Sel Warwick Inc.	107,00 \$ / t.m.
	+ taxes
Cargill, Sel div.	113,19 \$ / t.m.
Cargill Limitée	+ taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, pour la saison 2019-2020, soit la firme Mines Seleine, div. K + S Sel Windsor Ltée, au prix de quatre-vingt-quatre dollars et soixante-neuf sous (84,69 \$) la tonne métrique plus taxes, livré à notre entrepôt à Saint-Damase.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINAN-CIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU - Mise aux normes de l'usine de filtration

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière:

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast,

Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Laflamme

Et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus:
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2019 — PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que l'édition 2019 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 19 au 27 octobre:

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damase juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher,

Appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Damase proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des

matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE IN-TERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MAS-**KOUTAINS - EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher

Appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert

Et résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis;

QUE pour la municipalité de Saint-Damase le montant estimé à prévoir à ses prévisions budgétaires 2020 est de 241 159 \$;

QUE copie du dit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

ADOPTÉE

REMPLACEMENT D'UN MODULE D'EN-REGISTREMENT ET ALARME - USINE ÉPURATION

CONSIDÉRANT que le système d'enregistrement et d'alarme actuel ne sera plus en fonction à compter du 31 décembre 2019 à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs et à l'analyse effectuée auprès de l'exploitant et ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Laflamme

Appuyé par monsieur le conseiller Yves Monast

Et résolu

De procéder au remplacement du module d'enregistrement et d'alarme à l'usine d'épuration auprès de la compagnie Techservice inc suite à l'estimation numéro 2834 au montant de 6 515,00 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-414-00-526.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTA-TION - PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉ-ROS 37-8 ET 38-31

Le conseil a tenu une assemblée de consultation ce 1^{er} octobre 2019 à 19 h.

Monsieur le maire a expliqué les deux projets de règlements suivants et invité les citoyens présents à poser leurs questions.

Le projet de règlement 37-8.

 L'objet de ce règlement est d'agrandir l'aire d'affectation industrielle correspondante au site occupé par La Coop des Montérégiennes, en bordure de la rue Principale, de manière à y inclure deux lots voisins situés présentement dans une aire d'affectation mixte résidentielle et commerciale. Les deux lots concernés, propriété de l'entreprise, sont occupés par des résidences destinées à être éventuellement démolies. L'espace ainsi libéré facilitera la circulation des camions et servira d'aire d'attente.

Le projet de règlement 38-31.

 L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au plan d'urbanisme dans le cadre d'une modification visant à agrandir l'aire d'affectation industrielle correspondante au site occupé par La Coop des Montérégiennes en bordure de la rue Principale. Cette concordance se traduit par l'agrandissement de la zone industrielle numéro 402 de manière à y inclure deux lots qui font présentement partie de la zone numéro 206. Le projet de règlement prévoit également des dispositions afin de maintenir une distance minimale entre une aire de circulation ou de stationnement et une propriété résidentielle ainsi que l'obligation d'aménager un écran visuel entre un terrain dont l'usage est industriel et un terrain résidentiel.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 37-8 MO-DIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFEC-TATION INDUSTRIELLE EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Coop des Montérégiennes est propriétaire des lots numéros 2 369 191 et 2 369 201, occupés par des résidences;

CONSIDÉRANT QUE ces lots, situés en bordure de la rue Principale, font présentement partie d'une aire d'affectation mixte résidentielle et commerciale selon le plan d'urbanisme municipal;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'entreprise ont comme projet de démolir les habitations existantes afin de récupérer les terrains dans le but de faciliter la circulation des véhicules sur le site et d'y aménager une aire d'attente pour les camions:

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet requiert, au préalable, une modification du plan d'urbanisme afin d'inclure les lots concernés dans une aire d'affectation industrielle:

CONSIDÉRANT QUE selon les informations communiquées par l'entreprise, les aménagements projetés n'auront pas pour effet d'accroître les heures d'opération actuelles de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE l'espace récupéré, suite à la démolition des résidences, facilitera la circulation des camions et permettra d'éviter que les véhicules lourds attendent sur la rue Principale avant d'accéder au terrain;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2019, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 1^{er} octobre 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 1^{er} octobre 2019, le règlement numéro 37-8 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'agrandir une aire d'affectation industrielle en bordure de la rue Principale».

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 38-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE INDUSTRIELLE NUMÉRO 402

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Coop des Montérégiennes est propriétaire des lots numéros 2 369 191 et 2 369 201, occupés par des résidences;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'entreprise ont comme projet de démolir les habitations existantes afin de récupérer les terrains dans le but de faciliter la circulation des véhicules sur le site et d'y aménager une aire d'attente pour les camions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entrepris une procédure de modification du plan d'urbanisme afin d'inclure les lots concernés dans une aire d'affectation industrielle;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'une modification du plan d'urbanisme, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance découlant de ladite modification;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de con-

cordance nécessite des modifications au règlement de zonage, notamment en ce qui concerne la délimitation de la zone industrielle concernée (zone numéro 402);

CONSIDÉRANT QU'un règlement de concordance, adopté uniquement pour tenir compte d'une modification du plan d'urbanisme n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2019, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 1er octobre 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Jodoin et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 1er octobre 2019, le règlement numéro 38-31 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone industrielle numéro 402».

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PER-SONNES ÂGÉES - 1^{ER} OCTOBRE 2019 -**PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2019 est Des chemins de vie à découvrir;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de la

Politique de la Famille de la Municipalité de Saint-Damase est de souligner la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant:

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population damasienne et maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, par madame la conseillère, Ghislaine Lussier,

Appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin

Et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la journée du 1er octobre 2019 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Damase et de la MRC des Maskoutains du rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AI-DE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVE-LOPPEMENT RURAL-PROJET REMPLACE-MENT D'UN MODULE POUR ENFANTS DE 5 ANS ET MOIS ET D'UN FILET PRO-**TECTEUR**

CONSIDÉRANT QUE le module de jeux pour les enfants de 5 ans et moins est rendu désuet.

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux modules sont adaptés pour permettre le développement et la motricité des jeunes enfants;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes sont sur le terrain à s'amuser et qu'il y a lieu de sécuriser les lieux avec l'ajout d'un filet protection lorsqu'il y a des joutes de balles sur le terrain afin d'éviter que la balle puisse dévier hors du terrain et qu'elle blesse une personne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, Appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast.

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, Automne 2019, fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural: et

D'autoriser monsieur Yvon Blanchette, coordonnateur en loisirs à signer tout document relatif au projet remplacement d'un module pour enfants de 5 ans et mois et d'un filet protecteur, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation(MAMH), Proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2020;
- Ministre des Transports, aide financière programme d'aide à la voirie locale.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier,

Appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher,

Et résolu que la séance soit levée.

Voir la version complète du procès-verbal sur le site www.st-damase.qc.ca

Procès-Verbal | SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 7 octobre 2019, à 19 h 30, à la mairie.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

ACHAT - CABINE AVEC AMÉNAGEMENT POUR LE CAMION DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour l'achat d'une cabine avec aménagement pour le camion du service incendie auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et les recommandations du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat d'une cabine et de son aménagement auprès de la compagnie Distributions Maranda inc. selon la proposition numéro Sous0023280 au montant de 15 487,00 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 23-032-40-724.

ADOPTÉE

<u>ACHAT – SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE</u> POUR CAMION DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour l'achat d'un système d'éclairage pour le camion du service incendie auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et les recommandations du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat d'un système d'éclairage de la compagnie TNT ProCustom selon la proposition numéro 307 au montant de 8 694,55 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 23-032-40-724.

ADOPTÉE

MANDAT – INSPECTION DE LA CHAUSSÉE <u>DU RÉSEAU ROUTIER</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité dans la mise à jour de son plan d'intervention doit procéder à l'inspection de certains tronçons de la chaussée;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation écrite auprès de deux soumissionnaires et que les deux ont déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est le « Groupe Trifide » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité

De mandater la firme « Groupe Trifide » pour procéder à l'inspection de certains tronçons de la chaussée du réseau routier municipal selon la soumission au montant de 4 152.08 \$ plus taxes applicables;

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont

disponibles au poste budgétaire 02-320-00-411

ADOPTÉE

<u>MANDAT – INSPECTION TV DU RÉSEAU</u> <u>D'ÉGOUT UNITAIRE</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité dans la mise à jour de son plan d'intervention doit procéder à l'inspection TV de certains tronçons du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation écrite auprès de trois soumissionnaires et que les trois ont déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est « Le Groupe ADE inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité

De mandater la firme « Le Groupe ADE inc. » afin de procéder à l'inspection de certains tronçons du réseau d'égout municipal selon la soumission au montant de 42 180,00 \$ plus taxes applicables;

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-414-00-411-10 et 02-415-00411-10 dans une proportion de 50-50;

ADOPTÉE

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Voir la version complète du procès-verbal sur le site www.st-damase.qc.ca

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 (recyclage)	2 Soirée de
					Comptoir des bénévoles 9h	danse 19h30 Biblio 10 hà 12 h
3	4 CLUB DE	5 CLUB DE	6 CLUB DE	7 CLUB DE	8 (ordures)	9
Déjeuner Familial						Comptoir des bénévoles 9h
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14h et 18 h 15			Biblio 10 h à 12 h
10	11 CLUB DE	12 CLUBDE	13 GLUBPE	14 CLUB DE	15 ^(recyclage)	16
						Heure de conte en pyjama 11H
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14h et 18 h 15			Biblio 10 hà 12 h
17	18 CLUB PE	19 CLUB DE	20 CLUB PE	21 CLUBDE	22 (ordures)	23
			Bingo 19h15 Comptoir des	_		Comptoir des
			bénévoles 13h			bénévoles 9h
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14h et 18 h 15			Biblio 10 hà 12 h
24	25 CLUB DE	26 CLUB DE	27 CLUB DE	28 CLUB DE	29 (recyclage)	30
						Spectacle
						Anne-Lune 14H
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14h et 18 h 15			Biblio 10 hà 12 h





AVIS D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Ne pas oublier qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h (minuit) et 7 h du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce sur tout le territoire de la Municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24-25-26-31 décembre et 1^{er}-2 janvier.

BON VOISINAGE ABRIS D'AUTO



Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'abri est autorisé du 1^{er} octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante.
 En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé;
- b) il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- c) l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- d) l'abri doit être situé à au moins :
 - 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
 - 2 mètres des limites d'un fossé;
 - 1 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.

- e) la hauteur maximale permise est de 3 mètres;
- f) l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;
- g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;
- h) les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- i) un maximum de deux abris d'auto temporaires par terrain est autorisé, sauf pour les habitations multifamiliales où un abri par logement est permis.



Merci encore une fois aux organisateurs **du Festival du maïs** d'avoir remis un don de **1000 \$** à l'école Saint-Damase.

Cette somme d'argent servira directement aux élèves en offrant des activités parascolaires sur l'heure du diner.

Le partenariat existant entre la communauté et l'école est très apprécié.

Veuillez recevoir l'assurance de nos meilleures salutations ! L'équipe-école de Saint-Damase

INFO-biblio

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 18 h 15 à 20 h 15 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 14 h à 16 h et de 18 h 15 à 20 h 15 • Samedi de 10 h à midi COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • Tél.: 450 797-3341 # 4010 • Courriel: damase@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Nouveautés Adultes



oiseaux



Les Irlandais de Grosse-Île Tome 1. Deuils et Es-



Histoires de Femmes T.4 Agnès, une femme d'action



Impudique point ne sera une enquête d'Eugène Dolan



T.1: Les remords



Un point d'interrogation est un demi-coeur

Votre biblio vous propose de nouvelles revues l Hommes, Mieux-Être, Virage, Vivre à la campagne, La Maison du 21e siècle. Flore alors (6-12 ans)

Nouveautés Enfants



La chauvesouris qui a peur du noir



Le fermier amoureux





Comment protéger la nature ?



trouve géant au Québec



Défense d'entrer enBD



confrontations



Billie Jazz, tome 6



Elle, c'est Louise



Ne manquez pas le grand spectacle au profit de la biblio : Anne-Lune et le lutin Balthazar

le 30 novembre à 14 H au Complexe sportif Desjardins

7,50 \$ Pour les résidents.

Billet en vente maintenant à la biblio.



Heure du conte en pyjama et coloriage Samedi 16 novembre dès 11 H Les toutous sont aussi les bienvenus!



De plus la bibliothèque a sa propre page Facebook. Rechercher Bibliothèque municipale de Saint-Damase.

Chantal Reichel, Responsable de la bibliothèque



Loisirs

SPECTACLE D'HALLOWEEN

VENDREDI 1^{ER} NOVEMBRE 19 H

AU COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

UN DRÔLE DE SORT POUR BROCHE À FOUIN LE SORCIER C'EST GRATUIT



GILET DE SOCCER

Il y a encore plusieurs jeunes qui n'ont pas encore rapporté leur gilet. S.V.P. me les retourner à l'école ou au complexe sportif Desjardins 105, rue Sainte-Anne ou chez moi au 65, rue principale ou encore le remettre à votre chauffeur d'autobus!

Merci à l'avance!

LOCATION DU COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

Disponible pour toute sorte de réunions familiales ou autres! Il reste encore des disponibilités pour le temps des fêtes, *dont le 21, 22, 23, 25, 29 et 30 décembre!* Pour le gymnase possibilité de le louer à l'heure! Pour avoir les prix aller sur le site de la municipalité section loisirs!

Pour renseignements, communiquez avec moi au 450 797-3341 poste 4013 ou 450 278-2271. Il reste encore des places pour le badminton et le pickleball

MERCI

Merci au comité du festival du maïs pour le don qu'ils nous ont fait. Cet argent a servi à réparer le terrain suite au festival.

Pour tout commentaire ou si vous avez une idée d'activité que vous aimeriez qui soit organisé vous pouvez me téléphoner ou m'envoyer un courriel à : yblanchette@st-damase.qc.ca

Yvon Blanchette Coordonnateur en loisirs







Centre Dentaire St-Damase

450 797-3312

Soins dentaires complets pour toute la famille...

Service de denturologie Jour-soir / Sur rendez-vous

www.lindabelangerdentiste.com

Urgences acceptées centrestdamase@hotmail.ca



SAAQ



Dre. Linda Bélanger

Chirurgienne dentiste

Physiothérapeute Nathalie Beauregard

450 797-1111

188, Principale, St-Damase, Québec J0H 1J0

PRIVÉ

RECU ASSURANCE

Dr Patrice Gosselin, Médecin Dr Jean-Denis Lavoie, Médecin

CSST

Lundi au vendredi 9 h à 17 h sur appel

192, PRINCIPALE ST-DAMASE Qc JOH 1JO

450 797-3385





P.-H. Aubin et É. Godbout

Pharmaciens

195, Principale, St-Damase **450 797-2110 • 1 855 797-2110** (sans frais)

(sans frais)

Heures d'ouverture :
lundi au jeudi : 9 h-20 h • vendredi : 9 h-18 h • samedi : 9 h-16 h



Pour un accompagnement personnalisé en gestion de patrimoine financier

Michael Roy, B.A.A., PL. Fin.

Planificateur financier professionnel natif de Saint-Damase faisant partie de l'équipe Assante de Saint-Hyacinthe

Gestion de capital Assante Itée

935, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 Tél.: 450 250-4757 • Courriel: MRoy@assante.com

















es Chevaliers de Colomb

du conseil de St-Damase no. 3141

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0 Téléphone: 450 797-3862

Visitez le site internet CdeC3141 au http://cdec3141.com

Chers lecteurs,

Ha! Ne pas oublier de reculer l'Heure dans la nuit de samedi à dimanche, du 2 au 3 novembre 2019 à 2 h du matin : les pendules, montres, réveils et horloges... Les avertisseurs de fumée, il est impératif de toujours utiliser une pile jetable et non une pile rechar-

Déjeuner familial, le dimanche 3 novembre prochain de 8 h 30 à 11 h 30. Bienvenue à tous!

Le 11 novembre : Jour du Souvenir

La prochaine réunion aura lieu le 19 novembre à 19 h 30. Pour les nouveaux Membres arrivants, votre présence parmi nous serait très appréciée.

Bienvenue à tous ceux qui sont en règle.

Rafle de Dinde

Samedi 23 novembre 2019 à 20 h • Coût : 15 \$ 18 ans et plus Plusieurs prix de présence, buffet en fin de soirée à la salle des Chevaliers de Colomb.

Infos: Local 450 797-3862 // Responsable: Yvon M. 450 772-5742

À NE PAS OUBLIER - LA GUIGNOLÉE

Samedi 30 novembre 2019 de 10 h à midi La traditionnelle cueillette de denrées. Partageons! Soyez généreux et donnez aux bénévoles dûment identifiés à La Guignolée.

Si vous désirez donner un coup de main comme bénévoles, vous vivrez une expérience unique.

Infos: Rock 450 772-2535 // Daniel Ducharme 450 772-6351 // André Rémy 450 797-2910

> Fraternellement vôtre. de l'Exécutif des Chevaliers de Colomb

Édito: Denis Labrecque

RÉFLEXION DU MOIS

« Chaque matin est une naissance qu'il faut découvrir et aimer. »



Association féminine d'éducation et d'action sociale

Se souvenir d'hier pour aller plus loin

La prochaine réunion: le 13 novembre 2019 à 19h à la salle Desjardins

Décoration de Noël

« On peut vivre sa vie de deux façon : soit comme si rien n'est un miracle; soit comme si tout l'est ».

- Albert Einstein

Comptoir des bénévoles

situé au 223, rue Principale

Vendredi 1er novembre

de 9h à 15h • vente régulière et de 15h à 17h • 5\$ le sac vert

Samedi 9 novembre

de 9h à 12h • vente régulière

Mercredi 20 novembre

de 13h à 17h • vente régulière

Samedi 23 novembre

de 9h à 12h • vente régulière

Merci à toutes les bénévoles et donateurs!

Le comité Aféas, Lucie Deslandes, sec.







«Le bonheur n'est pas toujours dans un ciel éternellement bleu, mais dans les choses les plus simples de la vie.»

Avec le début du mois d'octobre, les *jeux intérieurs* ont repris les mardis et jeudis après-midi, de 13 h à 16 h. Vous pouvez venir jouer aux cartes, à la pétanque sur tapis ou à la pétanque-atout, au jeu de poches, etc. Venez prendre votre café à 14 h 30 et jaser avec les joueurs.

La prochaine **soirée de danse** se tiendra le **2 novembre** à 19 h 30, à la salle des Chevaliers de Colomb, avec la musique de Robert Thibodeau. Info. 450-797-3941.

Notre prochain *bingo* aura lieu le 20 novembre à 19h15 à la salle communautaire au 113-1, rue Saint-Étienne.

Informations: 450-797-3941.

Le bingo est ouvert à toute la population.

Le **Souper des fêtes** aura lieu le **7 décembre** à 17h à la salle des Chevaliers de Colomb, au 155, rue Saint-Étienne. Un repas chaud sera servi. Tirage de prix de présence. Robert Thibodeau sera responsable de la musique. Les billets seront en vente auprès des membres de la direction au coût de 28 \$.

Bonne fête à tous nos membres qui célèbrent leur anniversaire de naissance en novembre.

- 2 Roger Jodoin
- 3 Lynda Lachance Denis Darsigny Gérald Malouin
- 4 Ghislaine Lafleur
- 7 Yvon Gingras
- 8 Gaétan Deschênes
- 9 Christian Martin
- 10 Jocelyne Ruest
- 11 Robert Desmarais
- 12 Micheline Duclos
- 13 Sylvie Bertrand
- 15 Rosaire Mc Duff

- Gilles Palardy
- 16 Ginette Jodoin Christine Mailhot
- 18 Gilberte Monast Sylvie Jodoin
- 20 Daniel Beauregard Pierre Roussel
- 23 Claudette Fréchette Pauline Lamontagne Jean-Clément Racine
- 25 Anne-Marie Voghell
- 27 Francine Provost
- 29 André Lemay

Si une erreur ou un oubli s'est produit, veuillez m'en aviser 450 797-2929

Lise Brodeur, présidente

Fleur-Aimée Choquette

Déjeuner familial des Chevaliers de Colomb le dimanche 3 novembre de 8 h 30 à 11 h 30 en collaboration avec les bénévoles et toujours au même endroit.

Pour débuter la saison, le 6 octobre dernier, 210 repas ont été servis. Un gros merci aux responsables, commanditaires et aux 11 bénévoles qui sont toujours heureux de vous revoir et vous servir après les vacances estivales. On vous espère nombreux en novembre. N'hésitez pas à inviter des amis à partager avec nous en toute simplicité.

J'aimerais porter à votre attention pour la **collecte de** sang du mois d'août, le nom d'une bénévole a été oublié. La personne est madame Carmen Jarry qui est toujours là depuis plusieurs années au goûter pour vous offrir une légère collation. Mille excuses Carmen.

« Avoir fait plus pour le monde que le monde n'a fait pour vous, c'est ça le succès »

- Henry Ford

Fleur-Aimée Choquette





ACTIVITÉS MADA OCTOBRE

VIACTIVE

MERCI aux participantes de viactive de cet automne. Encore cette session, 40 personnes le mercredi ou le jeudi ont été présentes. Chaque semaine, c'est un programme différent. De plus, les exercices de musculation avec les haltères contribuent à freiner la perte musculaire. Chaque rencontre étant sous le signe du plaisir, le temps consacré est très positif.

TAI-CHI

Dès le mercredi 30 octobre et le jeudi 31 octobre, le tai-chi sera à l'honneur avec Françoise Phaneuf à l'animation. 3 groupes sont proposés : gr. 1 de 9 h-10 h, gr 2 sur chaise de 10 h 15-11 h 15 et groupe 3 le jeudi de 18 h 30-19 h 30. Pour l'ensemble des 7 rencontres, les frais sont de 10 \$. Cette discipline vise l'amélioration de la concentration, de la mémoire, de l'équilibre. Pour informations : 450 797-2550 Françoise.

......

LA MARCHE

Durant les prochains mois, nous poursuivons LA MARCHE. En décembre, nous avons rendez-vous avec **la 800^e marche**, une journée à la fois. Profitons des belles journées de l'automne. Pour recevoir notre calendrier avec les sorties, veuillez nous écrire fgb1972@hotmail.com

CONFÉRENCES

<u>La 2º conférence</u> de l'automne a eu lieu le 22 octobre avec la Maison de la famille « points de repère pour choisir un hébergement ». Cette présentation s'adresse particulièrement aux proches aidants. Le 25 novembre débute la période de sensibilisation à la violence conjugale (25 novembre au 6 décembre). Ici, *la Clé sur la Porte* (maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale) présentera une <u>conférence le 26 novembre à 19 h</u> à la salle communautaire sur la prévention de la violence conjugale. Bienvenue à toute la population! S'informer pour mieux aider, diminuant ainsi le sentiment d'impuissance face à ce grand problème social qu'est la maltraitance.

Pour information et s'inscrire: 450 797-2929 et 450 797-3497. Les conférences sont une collaboration FADOQ-MADA.

FÊTE DES AÎNÉS

MERCI aux participants! *Réunir 125 aînés un mardi midi*, c'est une super belle réussite. Le thème 2019 « *des chemins de vie à découvrir* » fait référence aux parcours des aînés québécois avec leurs réussites et leurs difficultés. Gaétan Jodoin et Gervaise Beauregard ont présenté leurs chemins d'engagement ici et à l'extérieur de la municipalité. L'après-midi, les jeux FADOQ ont été à l'honneur. Cette journée est un bel exemple de collaboration FADOQ-MADA.



Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard, Responsables MADA









QUAND ON SE SOUVIENT

Le nom de la **PLACE BEAUREGARD** a été donné par la Municipalité de Saint-Damase à la demande du Comité du Patrimoine en 1990. Cette place commence à la rue Saint-Fabien. La municipalité, avec la participation du Comité du Patrimoine, a installé une nouvelle plaque, car l'ancienne était très abîmée. La plaque avait été dévoilée le 29 mai 1992 en l'honneur du maire du village, Monsieur Jean-Louis Beauregard, de 1960 à 1975, par Monsieur le Maire Guy Gingras et Madame Thérèse Jodoin, l'épouse de feu Jean-Louis Beauregard. Cet événement eut lieu en présence des membres du comité du 350° de l'ancêtre **André Jarret Sieur de Beauregard** et des descendants qui y assistaient. À cette occasion, un chêne fut planté sur la parcelle de terrain. Depuis 27 ans, il a grandi et fait la fierté de cette place.

Le 27 octobre 2018, je me rendis à Saint-Damase pour assister au 5 à 7, à la rencontre des bénévoles. Je suis allé voir à la place Beauregard si la nouvelle plaque était installée : oui, à ma grande surprise, elle était là, cette plaque posée sur un socle par la Municipalité de Saint-Damase. Elle fait honneur à cette place où de belles maisons sont situées sur ce site enchanteur. Merci pour ce beau geste à la place Beauregard en l'honneur <u>DES</u> CINQ MAIRES BEAUREGARD

Voici les noms des 5 maires Beauregard de la paroisse de Saint-Damase : Le 4^e maire M. Bruno Beauregard (1864-1866).

Le 12^e maire M. Damase Beauregard (1879-1880).

Le 13^e maire M. Michel Beauregard (1880-1885).

Le 28^e maire M. Armand X. Beauregard (1963-1967).

Le 3^e maire du village fut M. Jean-Louis Beauregard (1960-1975).



Honneur aux anciens maires qui se sont dévoués pour leur paroisse. C'est un souvenir d'avoir un nouveau socle où est placée cette plaque. Je suis sûr que les paroissiens en sont fiers, c'est un <u>HÉRITAGE</u> à laisser pour les futures générations.

Joseph Beauregard,

Responsable des archives

P.S. Dans les rues du village et les rangs de la campagne, il y a plusieurs plaques posées sur les maisons et aussi sur les commerces en souvenir des personnes qui ont habité ces lieux. Entre autres, la plaque sur la rue Monseigneur-Decelles en l'honneur des deux évêques de Saint-Hyacinthe originaires de Saint-Damase : Messeigneurs Maxime et Fabien-Zoël Descelles, le 5e évêque (de 1901 à 1905) et le 7e évêque de (1924 à 1942). Un beau souvenir pour ce diocèse.

Gaétan Poirier, *Président* Germain Beauregard, *Secrétaire* Fleur-Aimée Auger, *Trésorière* Joseph Beauregard, Archiviste Claude Beauregard, Rédacteur







CONTRE VENTS ET MARÉES, IL FAUT CONTINUER DE RECYCLER!

Saint-Hyacinthe, le 10 octobre 2019 — En tant que consommateurs, nous sommes inévitablement des producteurs de déchets et il est important de profiter de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 19 au 27 octobre 2019 pour réfléchir à la gestion de ces matières. Depuis sa création, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a implanté divers services afin de réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement dans le respect du concept des 3RV. Chaque citoyen peut poser des gestes permettant de réduire à la source la production de déchets, de favoriser le réemploi des matières, de recycler les matières recyclables ou compostables et de contribuer à la valorisation des résidus qui peuvent l'être.

Depuis plusieurs mois, les médias nationaux font état de la crise vécue par les centres de tri à l'égard du marché de revente des matières recyclables recueillies via la collecte sélective et ils ébranlent inévitablement la confiance de la population à l'égard de celle-ci. De nombreux citoyens s'interrogent sur le bien fondé de déposer leurs matières recyclables dans le bac de recyclage. Qu'en est-il des matières recyclables recueillies sur le territoire de la Régie ? Est-ce que ça vaut encore la peine de placer nos matières dans le bac de recyclage ?

Toutes les matières recyclables recueillies sur le territoire des 25 municipalités membres de la Régie sont acheminées au centre de tri *Récupéraction Centre du Québec Inc.* de Drummondville qui possède des équipements de pointe permettant de maintenir une qualité de tri reconnue et appréciée des recycleurs. Bien que dans le contexte actuel, le prix moyen des matières recyclables ait chuté de façon importante, les matières collectées sur notre territoire n'en sont pas moins dirigées vers des filières de recyclage. Ainsi, tout le verre recueilli est dirigé vers un recycleur afin d'être notamment transformé en poussière de sablage au jet et en sable de filtration. Les divers contenants de plastiques et de métal déposés dans le bac, sont également acheminés chez des recycleurs, majoritairement québécois, qui continuent à leur donner une deuxième vie. Quant au papier et au carton qui représentent environ 55 % des matières recueillies dans les bacs de recyclage, ils constituent une matière première de qualité pour les recycleurs qui continuent de recycler ces fibres, bien que le prix de ces matières ait chuté de façon importante.

En conclusion, il existe encore un marché pour les matières issues de la collecte sélective, lorsque la qualité du tri est au rendez-vous. C'est pourquoi, il faut poursuivre et multiplier nos efforts pour mieux trier nos matières résiduelles. Le succès de la collecte sélective dépend plus que jamais, d'un tri de qualité effectué par chaque citoyen!

C'est payant pour notre environnement de réduire l'enfouissement.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE 2019-2020

Pour prendre rendez-vous dans l'une des municipalités suivantes :

Points de vaccination	Date	Pour les municipalités		
Saint-Damase Complexe sportif 105, rue Sainte-Anne	25 novembre	Saint-Damase, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine		
Saint-Liboire Bureau municipal 21, place Mauriac, salle Jean XXIII	25 novembre	Saint-Liboire, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton		
Sainte-Hélène-de-Bagot Chalet des loisirs 425, 6° Avenue	26 novembre	Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Liboire, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton		
Saint-Hugues Salle municipale 390, rue Notre-Dame	26 novembre	Saint-Louis, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Hugues, Saint-Bernard-de-Michaudville et Saint-Marcel-de-Richelieu		
Saint-Jude Salle communautaire 930, rue du Centre	27 novembre	Saint-Louis, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Hugues, Saint-Bernard-de-Michaudville et Saint-Marcel-de-Richelieu		
Saint-Pie FADOQ 301, rue Notre-Dame	27 novembre	Saint-Pie		

Les heures de vaccination seront de 13 h à 20 h,

Vous pouvez réserver à compter du 15 octobre, dès 8 h, de l'une des façons suivantes : www.santemevaccingrippe.com ou composer le 1 833 737-6606



Vaccination contre la grippe 2019-2020

Rendez-vous obligatoire pour être vacciné

Votre gouvernement

Montérégie-est

Il est également possible de vous faire vacciner à Saint-Hyacinthe. Renseignez-vous!



Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégle-Est

Québec 2 2



poste 1



Jeunes en santé est un organisme sans but lucratif qui mobilise des partenaires locaux afin que les jeunes de 0 à 17 ans adoptent un mode de vie sain et actif.

Pour le mois d'octobre, Jeunes en santé vous propose des mini gaufres à saveurs automnales. Que ce soit pour une collation, un dessert ou un déjeuner, elles seront appréciées à coup sûr!

Mini gaufres aux pommes

Rendement: 8 gaufres ou 24 mini gaufres

INGRÉDIENTS

GAUFRES

- 1 ½ tasse (375 ml) de farine tout usage
- ¼ tasse (60 ml) de fécule de maïs
- 1/4 tasse (60 ml) de cassonade
- 1 c. à table (15 ml) de poudre à pâte
- 2 c. à thé (10 ml) de cannelle moulue
- 1/4 c. à thé (1,25 ml) de sel
- 1 1/2 tasse (375 ml) d'eau
- 2 c. à table (30 ml) d'huile de canola
- 1 c. à table (15 ml) d'extrait de vanille

GARNITURE

- 1 pomme, coupée en dés
- 1/4 tasse (60 ml) de cassonade
- 2 c. à thé (10 ml) de jus de citron
- ½ c. à thé (2,5 ml) de cannelle moulue

PRÉPARATION

- 1. Mélanger tous les ingrédients des gaufres au batteur électrique.
- 2. Cuire dans un gaufrier ou bien dans une poêle antiadhésive. Amusez-vous à faire des petites portions pour les enfants.
- 3. Mélanger les ingrédients de la garniture et les ajouter sur les gaufres.

Pour découvrir de nouvelles recettes, visitez notre site internet au www.jeunesensante.org.

Viens chercher ton D.E.S!

Où en es-tu avec ton secondaire? Sais-tu qu'il est plus facile d'obtenir ton D.E.S que tu ne le penses ?

En effet, il y a plein de façon d'obtenir ton diplôme d'études secondaires grâce à l'école aux adultes, soit de jour ou de soir, à temps plein ou à temps partiel et même à distance, directement de chez toi! Pour fréquenter le Centre de Formation des Maskoutains (CFM), tu dois avoir 16 ans ou plus.

Avoir son diplôme en poche est, premièrement, super valorisant, deuxièmement, très bon à écrire sur ton c.v. et finalement te donne tous les choix pour les DEP et plusieurs programmes au cégep.

Tu trouves compliqué de trouver l'information pour l'inscription ? Plusieurs autres questions te viennent en tête et aussi plusieurs doutes concernant le retour aux études?

Eh bien, une conseillère en information scolaire et professionnelle est justement là pour faciliter l'accès à l'information. Elle peut se rendre directement dans ta municipalité et te rencontrer au moment qui te convient.

Appelle-la! Audrey Gatineau, Conseillère en information scolaire et professionnelle 450 773-8401, poste 6731







SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 16 - Septembre 2019

Semaine de la prévention incendie, du 6 au 12 octobre 2019

Adopter des comportements sécuritaires

La plupart des incendies sont causés par une négligence humaine. Certains gestes quotidiens peuvent éviter des pertes matérielles importantes, des blessures graves et même des décès.



Sur le thème « Le premier responsable, c'est toi! », la Semaine de la prévention des incendies 2019 fera la promotion de comportements sécuritaires afin de convaincre les citoyens qu'ils ont un rôle important à jouer pour prévenir les incendies.

Deux thèmes seront privilégiés pour cette campagne de sensibilisation :

- L'avertisseur de fumée : le moyen le plus efficace d'éviter les drames
- Le plan d'évacuation : pour se préparer à faire face à un incendie

Avertisseur de fumée fonctionnel

Entre 2011 et 2015, 74 personnes sont décédées et 504 ont été blessées dans un incendie ayant débuté dans la cuisine. Seulement 42 % des résidences incendiées sont munies d'un avertisseur de fumée fonctionnel.

Un avertisseur de fumée n'est pas éternel. Il doit être remplacé aux 10 ans.

Il ne suffit pas de tester le signal sonore d'un avertisseur de fumée.

Il faut aussi **tester sa capacité de détection de la fumée** au moins une fois par année. Pour plus d'information, il faut se référer aux normes du fabricant.

Exercice d'évacuation en famille

✓ <u>Pourquoi faire un exercice d'évacuation en famille ?</u>

L'exercice d'évacuation permet aux familles de prendre conscience de l'importance d'être préparées en cas d'incendie. En





testant leur plan d'évacuation, elles peuvent cibler les problèmes qu'elles risquent d'éprouver lors d'une évacuation :

- Fumée;
- sortie obstruée:
- enfant en bas âge ou personne à mobilité réduite ayant besoin d'aide pour évacuer, etc.

Un bon exercice d'évacuation crée chez vous et vos enfants des réflexes qui pourraient vous sauver la vie en cas d'incendie. Pensez-y!

✓ Comment préparer un exercice d'évacuation en famille ?

Quelques jours avant l'exercice :

- 1. Faites <u>le plan d'évacuation de votre maison.</u>
- Choisissez <u>un scénario d'exercice</u> <u>d'évacuation</u> et expliquez-le aux membres de votre famille.

Le jour de l'exercice d'évacuation :

- AVERTIS : faites sonner l'avertisseur de fumée qui se trouve le plus près de la pièce où, selon votre scénario, le feu débute.
- 2. PRÊTS: évacuez, le plus rapidement possible, selon la procédure que vous avez prévue pour sortir de votre maison. Essayez de le faire en moins de 3 minutes. Marchez à quatre pattes jusqu'à la sortie, comme s'il y avait de la fumée.
- SORTEZ: une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement. ATTENTION! Soyez prudents. Évitez de traverser la rue.

Une fois l'exercice terminé :

- 1. Discutez du déroulement de votre exercice en famille.
- Si vous avez éprouvé certaines difficultés ou si des questionnements demeurent, vous pouvez contacter le service de sécurité incendie de votre municipalité qui pourra vous guide.

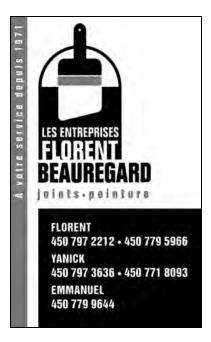


Service régional de prévention incendie

805, avenue du Palais, St-Hyacinthe, Qc J2S 5C6

Izabelle Rioux, préventionniste 450 774-3127 // prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca











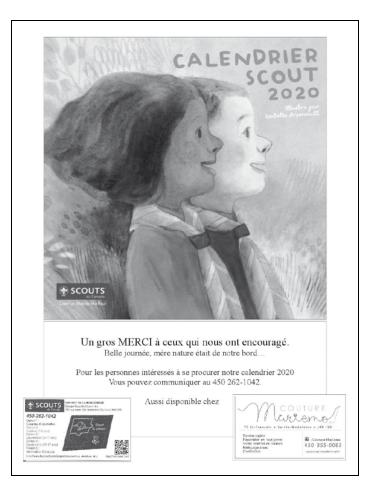
Aidez-nous, devenez bénévole auprès de Stéphanie

Stéphanie aime aller voir des spectacles, magasiner et écouter des films.

Parrainage civique a pour mission de mettre en relation de jumelage une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle ou physique.

3 heures par mois qui contribuent à briser l'isolement

Tél.: 450 774-8758 parrainagecivique.org



VOUS DÉSIREZ UN ESPACE PUBLICITAIRE? CONTACTEZ-NOUS!!



POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRESSION PENSEZ KLM!

CARTES D'AFFAIRES • FLYERS • DÉPLIANTS •
AFFICHES • FACTURES • CONCEPTION GRAPHIQUE
ET PLUS ENCORE!!!

Pour toute information ou soumission, n'hésitez pas à communiquer avec nous sans frais au 1-800 322-3219.

125 de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0 Sans-frais 1-800 322-3219 • Tél. : 450 795-3219 Téléc. : 450 795-6122 • Courriel : kl@cgocable.ca



MassoThérapie Julie Lamoureux



14 ans d'expérience

- · Massage sur table et sur chaise
- · Technique suédois et fasciathérapie
- · Douleur chronique
- · Tendinite
- · Posture de travail

Nouvellement installée à la clinique médicale

192, rue Principale, Saint-Damase

514.865.1091

embre

Réseau des massothérapeutes professionnels du Québec



DONALD BERGERON

Services financiers
Donald Bergeron Inc.

Conseiller en sécurité financière Représentant en épargne collective www.donaldbergeron.ca SF: 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent Saint-Simon, QC J0H 1Y0 T : 450 798-2948

F: 450 798-2566 www.sfl.com





Gear on de parrimoios



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

ESPACE DISPONIBLE!

CONTACTEZ-NOUS AU **450 795-3219**

IMPRESSIONS KLM





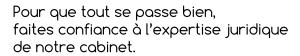
CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM · 450 446-1339 · INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



Richer, Rivet & associés

notaires

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION COMPTANT PLUS DE 45 ANS D'EXPÉRIENCE!



- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Bail commercial
- Et bien plus!

450.797.9939 WWW.NOTAIRERICHER.COM



MONT-SAINT-HILAIRE

385, boul. Sir Wilfrid-Laurier

RICHELIEU

1040, 1 ière Rue











Usine St-Damase 501, Haut de la Rivière (Québec) J0H 1J0

Guillaume Leblanc

Représentant

Bur.: 450 797-3316 Fax: 450 797-3621 Cell: 450 278-7977





La Maison Jodoin, une entreprise professionnelle de chez vous !

www.maisonjodoin.ca

Marieville **450 460.2430**

Saint-Damase 450 797.3889

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre il y a un endroit pour lui.

Sainte-Madeleine **450 795.**3395



780, rang du Bas-Corbin

(À seulement 15 minutes de l'hôpital)

Disponible

Une invitation au bonheur de vivre

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes de déficiences cognitives et alzheimer.



NOUVEAUTÉS AU MANOIR

- Chapelle
- Bibliothèque et salle familiale
- Immeuble SÉCURISÉ et CLIMATISÉ
- SERVICE DE LIMOUSINE aux résidents



NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com

Saint-Damase

450 797-3648